

## Notification d'une ordonnance pénale correctionnelle

## Par Thewolfverine, le 04/11/2014 à 19:41

Bonjour à tous,

J'ai été arrêté par la police, je roulais en cyclomoteur 49cm3.

Le cyclomoteur n'étant pas assuré, les forces de l'ordre ont contacté la fourrière et mon cyclomoteur a ete mît en fourrière (50 euros pour le recuperer).

Date avril 2013, aujourd'hui novembre 2014, je reçois un courrier du tribunal, me notifiant une convocation pour " ordonnance pénale correctionnelle " pour le 21 Novembre.

Qu'est ce que je risque ? Dois-je faire opposition ?

## Par kbouhaouala, le 17/11/2014 à 16:36

## Bonsoir

L'ordonnance pénale est en fait une procédure simplifiée et comme vous n'êtes pas récidiviste je penses que vous aurez une peine assez légère (amende ou retrait de permis). Vous pouvez vous faire accompagner par un avocat si vous voulez. Voici qq infos supplémentaires si vous le souhaitez: http://www.panier-avocat.com/alternatives-poursuites.php